

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

---

9 JUILLET 2018

---

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT À RENFORCER ET ÉLARGIR LA VACCINATION CONTRE LE  
PAPILLOMAVIRUS HUMAIN (HPV)<sup>(1)</sup>

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

---

<sup>(1)</sup>Voir Doc. n°643 (2017-2018) n°1

## TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par M. Jacques Brotchi, M. Jordan Godfriaux, Mme Laetitia Brogniez, Mme Véronique Durenne et M. Charles Gardier	3
2	Amendement n°2 déposé par M. Jacques Brotchi, M. Jordan Godfriaux, Mme Laetitia Brogniez, Mme Véronique Durenne et M. Charles Gardier	3
3	Amendement n°3 déposé par M. Jacques Brotchi, M. Jordan Godfriaux, Mme Laetitia Brogniez, Mme Véronique Durenne et M. Charles Gardier	3
4	Amendement n°4 déposé par M. Jacques Brotchi, M. Jordan Godfriaux, Mme Laetitia Brogniez, Mme Véronique Durenne et M. Charles Gardier	4
5	Amendement n°5 déposé par M. Jacques Brotchi, M. Jordan Godfriaux, Mme Laetitia Brogniez, Mme Véronique Durenne et M. Charles Gardier	4

**1 Amendement n°1 déposé par M. Jacques Brotchi, M. Jordan Godfriaux, Mme Laetitia Brogniez, Mme Véronique Durenne et M. Charles Gardier**

**Au 18ème considérant**

« (opting-in) alors qu'en Flandre, l'accord des parents est implicite et que ceux-ci doivent, au contraire, marquer leur désaccord (opting-out) » sont supprimés.

*Justification*

Contrairement à ce que le groupe d'experts écrit dans son rapport, et à ce qui a déjà été indiqué à plusieurs reprises en commission de la Culture et de l'Enfance, la procédure flamande serait également basée sur l'opting-in.

Nous proposons, pour plus de clarté, de supprimer la référence flamande.

**2 Amendement n°2 déposé par M. Jacques Brotchi, M. Jordan Godfriaux, Mme Laetitia Brogniez, Mme Véronique Durenne et M. Charles Gardier**

**Au 39ème considérant**

« Considérant que, pour le groupe d'experts HPV, la politique de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit rapidement être revue et doit avoir pour objectifs :

- Une couverture la plus étendue possible par le recours au vaccin nonavalent ;
- Une couverture de tous, filles et garçons par :
  - Une extension de la vaccination aux garçons ;
  - Une politique d'opting-out » plutôt que « d'opting-in ». Il faut revoir la méthode de proposition de la vaccination à l'école et se calquer sur la méthode appliquée en Flandre. Pour rappel, en FWB, un document doit être signé par les parents s'ils acceptent la vaccination de leur enfant (opting-in) alors qu'en Flandre, le vaccin est administré d'office sauf si les parents signent un document refusant expressément la vaccination de leur enfant (opting-out) ;
  - Une implication et responsabilisation des jeunes eux-mêmes dans le choix de se faire vacciner ;
  - Une extension de la période de remboursement du vaccin de 9 à 26 ans de manière à inciter ceux qui n'ont pas encore été vaccinés à le faire, même plus tardivement ;

- Une extension de la vaccination aux patients immuno-déprimés »

sont remplacés par les mots :

« Considérant que, pour le groupe d'experts HPV, la politique de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit rapidement être revue et doit avoir pour objectifs, entre autres, :

- Une couverture la plus étendue possible par le recours au vaccin nonavalent ;
- Une couverture de tous, filles et garçons par :
  - Une extension de la vaccination aux garçons ;
  - Une implication et responsabilisation des jeunes eux-mêmes dans le choix de se faire vacciner ;
  - Une extension de la période de remboursement du vaccin de 9 à 26 ans de manière à inciter ceux qui n'ont pas encore été vaccinés à le faire, même plus tardivement ;
  - Une extension de la vaccination aux patients immuno-déprimés ».

*Justification*

Même s'il s'agit ici des éléments indiqués dans le rapport du groupe d'experts HPV, il convient d'être plus nuancé.

Pour davantage de clarté il nous paraît plus pertinent de supprimer la référence aux procédures d'opting-in et opting-out.

**3 Amendement n°3 déposé par M. Jacques Brotchi, M. Jordan Godfriaux, Mme Laetitia Brogniez, Mme Véronique Durenne et M. Charles Gardier**

**A la 4ème demande**

« opter, dans le cadre de la vaccination en milieu scolaire, pour une politique d' « opting-out » plutôt que d' « opting-in » »

sont remplacés par les mots :

« améliorer le système d'opting-in en Fédération Wallonie-Bruxelles afin que chaque école propose obligatoirement la vaccination HPV et informe de façon uniforme les parents quant à la vaccination ».

*Justification*

Contrairement à ce que le groupe d'experts écrit dans son rapport, et à ce qui a déjà été indiqué à plusieurs reprises en commission de la Culture et de l'Enfance, la procédure flamande se-

rait également basée sur l'opting-in. Il convient donc d'être plus nuancé.

Cependant, contrairement à ce qui se passe en Fédération Wallonie-Bruxelles :

- Les écoles flamandes proposent systématiquement la vaccination HPV, ce qui n'est pas le cas en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- L'information aux parents est effectuée de manière quasi uniforme puisque le même courrier informatif très clair (à peu de chose près) est adressé à tous les parents via les écoles (en FWB, le courrier est rédigé par les écoles directement et non par l'administration).

Nous proposons, pour plus de clarté, de supprimer la référence à la procédure d'opting-out et d'uniquement préciser que le système actuel doit être amélioré via une information uniforme aux parents et une obligation, dans le chef des établissements scolaires, de proposer la vaccination.

#### **4 Amendement n°4 déposé par M. Jacques Brotchi, M. Jordan Godfriaux, Mme Laetitia Brogniez, Mme Véronique Durenne et M. Charles Gardier**

##### **A la 3ème demande**

« de prévoir une vaccination de rattrapage pour les jeunes femmes et hommes de 15 à 26 ans

inclus »

est complétée par les mots :

« notamment dans le cadre de la politique de promotion de la santé à l'école dans l'enseignement supérieur non-universitaire ».

##### *Justification*

La recommandation formulée par le Conseil Supérieur de la Santé est précisée au regard des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### **5 Amendement n°5 déposé par M. Jacques Brotchi, M. Jordan Godfriaux, Mme Laetitia Brogniez, Mme Véronique Durenne et M. Charles Gardier**

##### **A la 6ème demande**

« d'étendre la vaccination aux patients immuno-déprimés » sont supprimés.

##### *Justification*

Cette demande, formulée tant par le groupe d'experts HPV, que par le Conseil Supérieur de la Santé, n'est pas de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles.